

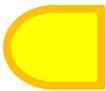






Commune de LURCY



Flash Info - juin 2016

SOMMAIRE

	Le Mot du Maire	Page 3
	Vie de la Commune	Page 3
	Collecte des Ordures ménagères	Page 4
	Civisme	Page 5
	Vie associative	Page 6
	Infos Pratiques	Page 7
	Artisans	Page 8

Le mot du maire

L'été tarde à arriver et avec lui les moments conviviaux autour des barbecues. Plusieurs certitudes conséquentes à cette météo plus automnale que printanière : nous gagnons du temps sur l'arrosage de nos jardins mais l'herbe pousse plus vite que la musique ! Croisons les doigts pour que le soleil arrive avant la fin du mois de juin car, comme le dit le dicton « Si le 1er juillet est pluvieux, tout le mois sera douteux. »

Une autre certitude, la météo n'arrête pas la marche des affaires intercommunales et le galop semble être l'allure de prédilection ces derniers mois, allure imposée par le troisième et dernier volet de la réforme territoriale : la loi NOTRE, loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, qui relève le seuil minimal d'un EPCI à fiscalité propre (établissement public de coopération intercommunal comme notre Communauté de Communes) à 15 000 habitants. La fusion de « Montmerle 3 Rivières » avec « Val de Saône Chalonaise » a donc été confirmée par le préfet. Aux élus et aux agents des 2 EPCI de s'atteler désormais à la tâche, déjà enclenchée et qui n'est pas mince, l'harmonisation des compétences, rendue obligatoire, demandant de longues heures d'études et d'échanges. Les EPCI s'imposent de plus en plus comme des acteurs majeurs de l'action publique locale.

Une autre certitude encore : ces nouvelles dispositions ne favoriseront pas les petites communes comme la nôtre puisque de 3 élus communautaires en 2013, nous sommes passés à 2 en 2014 puis à 1 en janvier 2017.

Autre changement de taille dans notre paysage : un nouveau collègue. Bien qu'extrêmement positive, cette arrivée est elle aussi synonyme d'activités supplémentaires et urgentes : mise en place du transport, adaptation et sécurisation des environnements (complexe sportif, voies de communication...).

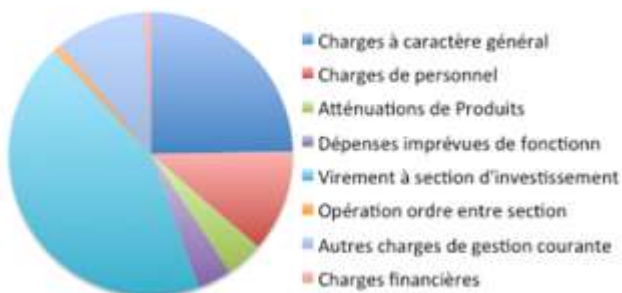
Je vous souhaite, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, un été ensoleillé et un repos mérité.



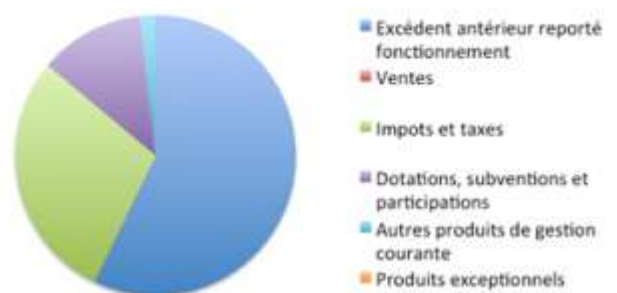
Vie de la Commune

BUDGET 2016

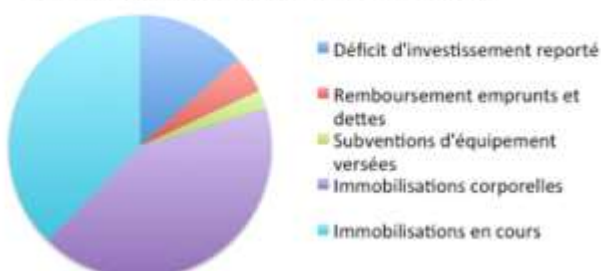
Dépenses de fonctionnement - 432 355 Euros



Recettes de fonctionnement - 432 355 Euros



Dépenses d'investissement - 241 621 Euros



Recettes d'investissement - 241 621 Euros



Eclairage public



Il y a quelques temps la commune a décidé que l'ensemble des habitants de Lurcy devait bénéficier de l'éclairage public et progressivement, elle a mis en place des lampadaires dans chaque quartier. Désormais, c'est chose faite, en effet les deux derniers points lumineux ont été mis en place dans le quartier du Rosier.



Agenda d'accessibilité



L'agenda d'accessibilité des 5 ERP (établissement recevant du public) de la commune, c'est-à-dire la Mairie / salle polyvalente/ parking / café restaurant /église - cimetière, est désormais fixé. Des travaux allant de la signalétique à la maçonnerie en passant par l'équipement et l'aménagement sont prévus entre 2016 et 2018 afin de permettre aux personnes handicapées une meilleure utilisation de ces établissements.

Réseau pluvial

Un marché avec l'entreprise HYDRETUDES a été signé. L'objectif de l'étude est de cartographier l'ensemble du réseau des eaux pluviales de la commune et de représenter les principaux ouvrages liés à ce réseau (grilles, regards, déversoirs) ainsi que leurs états.



Rénovation de la Mairie

Des travaux de peinture sont prévus pour les portes et les volets de la mairie. Les murs du hall d'entrée du secrétariat et de la salle du conseil municipal vont aussi faire peau neuve, la moquette murale laissera place à un papier tissé peint.

Un coup de jeune très attendu !

Collecte des déchets

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Francheleins

Depuis début 2016 un contrôle d'accès a été mis en place à la déchèterie et depuis le 17 mai, il faut être muni d'un badge pour y accéder. Pour l'obtenir, il suffit de retourner au Smidom le formulaire de demande complété, votre badge vous sera ensuite envoyé par courrier. Les formulaires sont disponibles à la déchèterie, en mairies ou sur le site internet du Smidom.

Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre

- Lundi : 14h00 / 18h00
- Mardi : 14h00 / 18h00
- Mercredi : 9h / 12h30 et 14h / 18h
- Jeudi : 14h00 / 18h00
- Vendredi : 9h / 12h30 et 14h / 18h
- Samedi : 9h / 13h et 14h / 18h



Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars :

- Lundi : 13h30 / 17h30
- Mardi : 13h30 / 17h30
- Mercredi : 9h / 12h30 et 13h30 / 17h30
- Jeudi : 13h30 / 17h30
- Vendredi : 9h / 12h30 et 13h30 / 17h30
- Samedi : 9h / 13h00 et 13h30 / 17h30

Rappel : La collecte des ordures ménagères se fait le mardi à partir de 4h du matin sur la commune de LURCY. Pensez à sortir vos bacs la veille !!



Il n'y aura pas de collecte le mardi 1er novembre, elle sera reportée au jeudi 3 novembre.

Civisme

Nuisances sonores

Les horaires autorisés pour les activités bruyantes sont les suivants :

- les jours ouvrables : 8 h - 12 h et 14 h - 19 h 30.
- les samedis : 9 h - 12 h et 15 h - 19 h.
- les dimanches et jours fériés : 10 h - 12 h.



Merci voisin !!

Dépôts sauvages

« **Tout dépôt sauvage d'ordures** ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute **décharge d'ordures ménagères** sont interdits. » (article 84 du Règlement Sanitaire Départemental). **L'amende pour dépôt sauvage s'élève à 150 €.**



Animaux

Il est interdit de laisser divaguer votre animal domestique dans les rues, sur les places et autres **points de la voie publique afin d'assurer la sécurité** des automobilistes et des piétons circulant dans le village.

Le propriétaire d'un chien est responsable des dommages créés par son animal civilement et pénalement.



Circulation

Avec le beau temps, nos enfants font du vélo ou se promènent, les grands aussi !



Pensez à réduire votre vitesse et soyez prudent !

ARRÊTE PREFECTORAL portant sur la réglementation du brûlage des déchets végétaux

Le brûlage des déchets ménagers et assimilés est interdit. Toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales le brûlage du bois provenant des débroussaillages, **tailles de haies et d'arbres sont autorisées.**



Élagage et taille des végétaux

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce **qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et des véhicules** et ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches ne doivent pas toucher les **conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.**

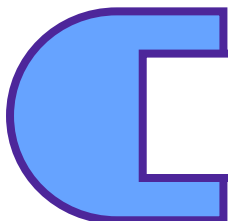
Le Maire peut exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines

d'une voie publique. Sans réponse, la mairie fera procéder aux travaux d'office, aux frais du propriétaire.



Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les déchets de bois devront être suffisamment secs pour brûler facilement en produisant un minimum de fumée.
- Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau (**verdure, pelouse ...**) est interdit.
- Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.
- **L'adjonction de tout produit (pneus, huile de vidange, gasoil) est interdite.**
- Le brûlage doit se faire entre le lever du jour et 20 h.
- **Une distance minimum de 25 mètres d'une voie de circulation est à respecter.**



Vie associative

LURCY ANIMATION



L'équipe de Lurcy Animation est toujours en action !!

Le groupe est composé de filles dynamiques mais qui malheureusement cherchent toujours de bonnes âmes pour se joindre à elles. Vous trouverez le programme pour 2017 dans le prochain bulletin.



Le succès en images de la Sainte Agathe le 5 février et de la Saint Jules le 8 avril.



Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Les opérations chocolats et bulbes organisées en ce début d'année par le CCAS ont connu un petit succès mais le marché du terroir qui a eu lieu le 23 avril, a quant à lui, été un grand succès malgré un temps un peu gris et humide.

Vous avez pu déguster un délicieux colombo de poulet, remplir vos placards de nombreux produits locaux et bien sûr acheter de quoi fleurir vos cours et planter dans vos jardins.



Le CCAS vient en aide aux personnes présentant des difficultés passagères, permet aux anciens de se retrouver mais aussi à tous les Luperciens d'échanger lors de ses manifestations. Nous avons besoin de vous pour poursuivre nos actions de solidarité et pour conserver l'esprit convivial de notre village de Lurcy.

Prochains rendez vous : > Repas champêtre en partenariat avec Lurcy Animation le 26 juin 2016
> Apéro des quartiers le 09 septembre 2016

Repas champêtre

Lurcy animation et le C.C.A.S. vous propose un repas champêtre qui se déroulera sur la place de la mairie le 26 juin. Vous pourrez déguster un délicieux couscous, préparé par notre restaurant «Les Voyageurs». Les amateurs pourront ensuite poursuivre avec une partie de pétanque sur les terrains du cœur de village.

Office du Tourisme « Montmerle 3 Rivières »

L'office du tourisme propose un moment d'échange et de découverte avec la visite de l'atelier de fabrication des savons de la marque Savon'Emoi, à Lurcy le 25 juin à 16h.
Réservation obligatoire ! Visite limitée à 4 personnes.

Les agents de l'office du tourisme vous attendent pour vous présenter toutes les animations prévues cet été.
Horaires d'ouverture : du mardi au samedi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Et le dimanche, de mi-juin à mi-septembre : de 10h00 à 13h00 @ : tourisme-val-de-saone.fr Tél : 04 74 67 20 68



Infos pratiques

Extincteur

Ceci est un témoignage de ce qui m'est arrivé cet hiver, je veux juste vous faire partager mon histoire et peut être vous faire prendre conscience de l'importance d'avoir un extincteur chez vous.

« Au mois de février un compteur électrique a pris feu dans notre garage. Cette installation n'avait que 3 ans, c'est un dysfonctionnement inexplicable du disjoncteur qui est en cause. Heureusement, par un coup du hasard nous sommes allés dans le garage au tout début de l'incendie et mon mari s'est rapidement saisi de l'extincteur dans l'entrée. Nous avons eu beaucoup de chance car le feu a été rapidement maîtrisé et nous n'avons pas eu de gros dégâts ». M V



S'équiper d'un extincteur à domicile c'est la garantie de pouvoir lutter efficacement et rapidement contre tous les départs d'incendie dans votre domicile. Le coût d'un extincteur n'est pas important eu égard aux dégâts que vous pouvez éviter dans votre domicile.

En voiture aussi, un extincteur peut être utile !



Mairie de Lurcy

Horaires d'ouverture de la mairie :

le lundi de 09 h 00 à 12 h 00

le mardi de 14 h 00 à 18 h 30

Le vendredi de 14 h 00 à 18 h 00

La mairie sera fermée du 15 juillet au 08 août.

Permanences de Madame le Maire, les vendredis 22 et 29 juillet de 17h à 18h. Tél. 04 74 69 39 64



Plan canicule

Les personnes fragiles qui le désirent peuvent venir s'inscrire en mairie afin d'établir un recensement des populations qui seront systématiquement et prioritairement contactées par les services sanitaires et sociaux, pour vérifier leurs besoins en matière d'aide, de visite ou de secours, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Alerte et d'Urgence. Documents consultables sur le site : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/>



Tranquillité vacances

Quelques recommandations avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser votre courrier trop longtemps dans la boîte aux lettres.
- Si possible, renvoyer votre téléphone fixe vers votre portable.
- Fermer correctement fenêtres et volets.
- Vérifier le bon état de vos serrures et verrous.
- « Faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, **une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.**
- Ne pas laisser de grosses sommes d'argent dans votre habitation.
- Mettre vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr, les photographier, les faire évaluer par un expert et vous renseignez auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.
- **Vous inscrire à l'opération « Tranquillité vacances »** auprès de la gendarmerie.



Recensement

Dès le 16^{ème} anniversaire, les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Pour cela **il suffit de se rendre en mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille à jour.**

Une attestation de recensement est délivrée.

Ce document est nécessaire pour **l'inscription aux concours ou examens d'Etat, permis de conduire, conduite accompagnée...**



Maison médicale de garde

La Maison Médicale de garde de Belleville située rue Martinière (hôpital) vous accueille les samedis de 12 h à minuit et les dimanches et jours fériés de 8 h à minuit.

Vous devez impérativement prévenir de votre arrivée au 04 72 33 00 33.



Service public

Si vous vous posez des questions administratives, pensez à consulter le site www.service-public.fr vous trouverez de nombreux renseignements tels que :

PAPIERS - CITOYENNETÉ : État-civil, Passeport, Élections, Papiers à conserver, Carte d'identité ...

FAMILLE : Allocations familiales, Naissance, Mariage, Pacs, Scolarité ...

SOCIAL - SANTÉ : Carte vitale, Chômage, Handicap, RSA, Personnes âgées ...

TRAVAIL : CDD, Concours, Retraite, Démission, Période d'essai ...

LOGEMENT : Allocations logement, Permis de construire, Logement social, Fin de bail ...

TRANSPORTS : Carte grise, Permis de conduire, Contrôle technique, Infractions ...

ARGENT : Crédit immobilier, Impôts, Consommation, Livret A, Assurance, Surendettement ...

JUSTICE : Casier judiciaire, Plainte, Aide juridictionnelle, Saisie ...

ÉTRANGER : Titres de séjour, **Attestation d'accueil**, Regroupement familial ...

LOISIRS : Animaux, Permis bateau, Tourisme, Permis de chasser ...

Et encore de nombreuses réponses à vos questions.



Artisans

Les Voyageurs

Le restaurant « Les Voyageurs » propose à toute personne qui le souhaite d'exposer ses peintures dans la salle du restaurant. Si vous êtes intéressé, contactez Nadège ou Florent afin d'en définir les conditions.

restaurant.lesvoyageurs@hotmail.fr

Téléphone : 04 74 69 42 56 06 21 34 42 51



«La vie est vraiment simple, mais nous insistons à la rendre compliquée»

Confucius